

Adjoints de Sécurité.

Cadets de la République.

Libre expression !



Le 15 avril 2010, la Direction de l'Administration de la Police Nationale (DAPN) a reçu la parité syndicale sur l'ensemble du dossier ADS.



Lors de cette réunion, le syndicat **Unité SGP Police Force Ouvrière** a une nouvelle fois mis en avant le cahier revendicatif spécifique ADS tout en confirmant les axes définis. (V.A.P, indemnité, formation etc.)

LA DAPN A DEMANDÉ À L'ENSEMBLE DE LA PARITÉ SYNDICALE UNE COOPÉRATION SOUS FORME DE CONTRIBUTIONS.

Cependant, pour le syndicat **Unité SGP Police Force Ouvrière**, l'apport de nouvelles idées ne peut se faire sans les principaux intéressés, à savoir :
VOUS, LES ADJOINTS DE SÉCURITÉ (ADS).

Or, seul le syndicat **Unité SGP Police Force Ouvrière** met en place un programme de participation ouvert à l'ensemble des ADS – Cadets de la République – fonctionnaires de police actifs, etc.

Dès à présent, vous pouvez nous communiquer vos remarques et souhaits en la matière. Dans cette perspective, nous avons mis en place une adresse courriel spécifique



point-de-vue-avenir-ads@numericable.fr

N'hésitez pas ! Exprimez-vous en toute liberté !

Participez et prenez ainsi en main votre destinée !

**Seul le syndicat *Unité SGP Police Force Ouvrière*,
majoritaire chez les ADS (66 %),**

vous donne la parole sur un sujet essentiel à nos yeux : *VOTRE AVENIR !*

Rejoignez l'organisation syndicale qui agit dans l'intérêt collectif, qui agit dans votre intérêt !